

Charte de la Vignette du Professionnel Mobile du
dépannage urgent

Nom et prénom du demandeur : _____

Raison sociale : _____

Activité : _____

Adresse de la société : _____

N° de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

N° d'immatriculation du/des véhicules concernés : _____

Reconnaît de jour,

1. être informé que le dispositif professionnel mobile doit être utilisé uniquement dans le cadre l'activité professionnelle (intervention de dépannage urgent auprès des lyonnais)
2. être informé que la vignette annuelle professionnel mobile est réservée aux déplacements dans le cadre d'une pratique professionnelle et ne doit pas être utilisée pour des déplacements domicile-travail ni pour un stationnement de longue durée au droit de votre société ou à des fins publicitaires
3. être informé que toute modification de situation ou de véhicule doit faire l'objet d'une régularisation de votre abonnement (chez Lyon Parc Auto)
4. être informé que la vignette est valide pour une année glissante à compter de la date de son paiement
5. être informé que les justificatifs seront à fournir à chaque renouvellement d'abonnement

Toute fausse déclaration ou tentative d'utilisation frauduleuse de l'abonnement pourra entraîner des poursuites et la résiliation définitive de l'accès au dispositif professionnel mobile.

Lyon, le

SIGNATURE
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)